



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 10 juillet 2023, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5

À laquelle est absent :

Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge
4. Adoption du règlement numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe
5. Nomination de Madame Katy Groleau - Directrice générale adjointe
6. Déménagement salle de sessions du conseil municipal
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 19.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

2023-07-146

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Adoption du règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge**

2023-07-147

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par Martin Germain lors de la séance du conseil le 4 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyé par Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

4. **Adoption du règlement numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe**

2023-07-148

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par Jasmin Desharnais lors de la séance du conseil le 4 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyé par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de

chaussée du rang St-Philippe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

- 2023-07-149**
- 5. Nomination de Madame Katy Groleau - Directrice générale adjointe**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un grand nombre de projets dans son carnet de travail;
- CONSIÉRANT QUE** la gestion quotidienne de plusieurs dossiers prioritaires dans les mois à venir demande l'appui d'une personne collaboratrice;
- CONSDIRÉANT QUE** Madame Katy Groleau occupe présentement le poste d'adjointe administrative à la municipalité et a démontré de l'intérêt pour occuper le poste de directrice générale adjointe;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Chantal Desharnais;
- Il est résolu,
- QUE** Madame Katy Groleau soit nommée directrice-générale adjointe et en occupe pleinement les fonctions à partir du 11 juillet 2023;
- QUE** Madame Groleau soit soumise à une période de probation de six mois durant laquelle elle pourra aviser le conseil à n'importe quel moment si elle désire retourner à son poste d'adjointe administrative;
- QUE** le maire, Monsieur Vincent Desrochers et la directrice générale Joanne Giguère, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de travail avec Madame Katy Groleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2023-07-150**
- 6. Déménagement salle de sessions du conseil municipal**
CONSIDÉRANT QUE la salle des sessions du conseil municipal soit dans la bâtisse de l'École Saint-Paul;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre de service scolaire des Bois-Francis à besoin de la salle des sessions pour l'année 2023-2024 en raison d'un nombre plus élevé d'élèves;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'emplacements sont :

- Cafétéria de l'École Saint-Paul;
- Salle des générations de l'église.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au déménagement de la salle des sessions au plus tard jusqu'au 24 juillet 2023 à l'emplacement de la cafétéria de l'École Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

2023-07-151

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Amélie Croteau, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.